

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-DE-QUEYRIERES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un

Le : 30 novembre à 19 heures

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MARTIN-DE-QUEYRIERES

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie,

Sous la présidence de Monsieur Serge GIORDANO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 23/11/2021

PRESENTS (14) : GIORDANO Serge, TORRENT Florence, FAURE Martin, SAVOLDELLI Marie-José, RIGNON Emmanuel, HUSSEIN Gabriel, GISSINGER Albert, KERMAREC Marie-Christine, LEIVA François, RICAUD Annie, MICALEF Emmanuelle, MERLE Céline, MENARD Romuald, COURCIER Roselyne ;

ABSENT (1) : DEFAUX Jérôme ;

SECRETAIRE : Madame Marie-José SAVOLDELLI a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 4 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2021

Décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres

DATE	ENTREPRISE	PRESTATION	Montant H.T.
28/06/2021	GLENAT	Complément isolation siporex	6 138,00 €
08/07/2021	INDEX EDUCATION	Pronote primaire	461,45 €
12/07/2021	LDI	Matériel informatique Ecole LPV (plan de relance numérique))	8 749,93 €
15/07/2021	CHANCEL	Broyage déchets verts - déchèterie St Martin	5 280,00 €
15/07/2021	SETIS	Rédaction acte achat parcelle dirmed	495,00 €
20/07/2021	TERTU	Garde Corps ste marguerite	4 087,09 €
26/07/2021	EDSB	Enfouissement branchement B3072 (villaret)	1 982,65 €
02/08/2021	AVS NETTOYAGE	Nettoyage vitres école	890,00 €
05/08/2021	GSM	Rampes pour minipelle 3T5	1 590,00 €
12/08/2021	ISOSIGN	Miroirs Queyrières et Villaret	472,20 €
20/08/2021	ALLAMANNO	Concassage déchèterie	4 370,00 €
23/08/2021	ROUTIERE DU MIDI	Parking rue des casses	4 020,90 €
23/08/2021	SOFISE	filtres F7 pour CTA école LPV	145,19 €
31/08/2021	BLACHERE Illumination	Achat illuminations	260,48 €
31/08/2021	BLACHERE Illumination	Location illuminations (par an - durée 2 ans)	3 806,93 €
31/08/2021	DOC INNOV	Impression DICRIM	785,60 €
02/09/2021	LR ALPES	changement VITRAGE porte d'entrée Salle Augustin Daurelle	249,18 €
15/09/2021	LDI	2 logiciels Microsoft office 6 utilisateurs	627,62 €
16/09/2021	THERMALU	DENEIGEMENT chevet de l'église	10 200,40 €
20/09/2021	ROUTIERE DU MIDI	Rue de la pointe du jour	4 626,80 €
20/09/2021	ROUTIERE DU MIDI	Rue de la mairie	20 725,80 €
20/09/2021	ROUTIERE DU MIDI	Rue de la dévia	15 264,00 €
24/09/2021	DOC INNOV	Plaque Commemorative tunnel de Prelles	93,19 €
28/09/2021	ROUANET AVOCATS	Contrat de prestation juridique 2021	2 950,00 €
29/09/2021	EMC2	Reconduction du contrat de maintenance chaufferie bois Ecole LPV	
01/10/2021	CONITP	Démontage poteaux Queyrières	350,00 €
04/10/2021	SETIS	Devis complémentaire N°2	1 248,00 €
05/10/2021	Les Environneurs	Abattage complémentaire Sarpatière - Lauzeron (TTC)	2 800,00 €
15/10/2021	SETIS	Devis complémentaire N°3	3 705,00 €
18/10/2021	BIALLER	Etrave	13 900,00 €

18/10/2021	AVS NETTOYAGE	Nettoyage école LPV - remplacement	893,00 €
18/10/2021	RSC RUD SAVOIE CHAINE	Paires de chaines av et ar pour tracteur et tractopelle	4 527,00 €
18/10/2021	EDSB	EP ZA du Villaret	902,82 €
19/11/2021	SAEM LES ECRINS	56 forfaits saison 2021/2022 (enfants scolarisés à l'école LPV)	3 640,00 €
22/11/2021	MULTIMEDIA LP	Microphone	107,50 €
24/11/2021	SUDALPES	Location chargeur hiver 2022	1 650,00 €

DELIBERATION N° 2021/07/01

OBJET : FOURNITURE ET ACHEMINEMENT D'ELECTRICITE DE PUISSANCE INFERIEURE OU EGALE A 36KVA, DE PUISSANCE SUPERIEURE A 36KVA, ET SERVICES ASSOCIES : ATTRIBUTION DU MARCHE

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée du 15 octobre 2021 au 30 novembre 2021 concernant la fourniture et l'acheminement d'électricité pour les bâtiments communaux et l'éclairage public à compter du 1^{er} janvier 2022, portant sur une offre de base pour une durée de 3 ans et une variante pour une durée ferme de 4 ans.

Une seule offre a été reçue.

Monsieur le Maire propose de retenir cette offre et d'attribuer le marché à EDSB l'agence pour un montant annuel de 44 814.13 €HT, correspondant à la variante.

Vote à l'unanimité des membres présents

Monsieur le Maire précise qu'une augmentation est conséquente, mais qu'il y a sans doute des économies à faire en vérifiant les puissances de certains points et avec le développement des LED. M. FAURE précise qu'il y a des écarts conséquents entre villages. Néanmoins, Monsieur RIGNON ajoute que les taxes et le transport représentent près de la moitié de la facture.

DELIBERATION N° 2021/07/02

OBJET : CESSION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE F 3903 AU LIEU-DIT LE SERRE A BOUCHIER

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur VIOLIN Raphaël souhaite acquérir une partie de la parcelle cadastrée F 3903 située au lieu-dit Le Serre, à proximité de Bouchier, qui est contigüe à sa propriété. La partie de la parcelle cédée par la Commune représente une surface de 1729 m², conformément au plan cadastral annexé, l'autre partie restant la propriété de la commune.

Monsieur le Maire propose de la céder au prix de 0.65 € le m², les frais étant à la charge de l'acquéreur.

Vote à l'unanimité des membres présents

DELIBERATION N° 2021/07/03

OBJET : CESSION DE LA PARCELLE F 4605 AU LIEU DIT SERRE CROZET A BOUCHIER

Monsieur le Maire rappelle que la SARL Pierre GRIFFATON a racheté le refuge du Pas du Loup et souhaite acquérir la parcelle cadastrée F 4605 située au lieu-dit Serre Crozet au-dessus de Bouchier, d'une superficie de 222m², qui doit être empruntée pour accéder à la propriété et qui sert de parking au refuge du Pas du loup. Monsieur le Maire propose de la céder au prix de 0.65 € le m², les frais étant à la charge de l'acquéreur.

Vote à l'unanimité des membres présents

DELIBERATION N° 2021/07/04

OBJET : CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE SUR LA PARCELLE A 5274 A PRELLES

Dans le cadre de la vente des parcelles A 4464 et 4467 situées au lieu-dit La Roueirelle pour construire une maison d'habitation, il convient de constituer une servitude de passage sur la parcelle A 5274 au profit de ces parcelles.

Un droit de passage s'exercera sur une bande d'une largeur de 4 m sur la parcelle A 5274 accessible depuis le parking communal situé sur la parcelle A 5276. Un marquage au sol d'interdiction de stationner permettra de garantir l'accès.

Un droit de passage de divers réseaux, en tréfonds, s'exercera également sur cette bande.

Le tracé de ce droit de passage est figuré en bleu sur le plan annexé.

Il est précisé que la création et l'entretien du passage est à la charge du propriétaire du fonds dominant.

Vote à l'unanimité des membres présents

DELIBERATION N° 2021/07/05

OBJET : CONVENTIONS AVEC RTE POUR L'IMPLANTATION D'OUVRAGES : SIGNATURE DE L'ACTE AUTHENTIQUE

Par arrêté préfectoral en date du 13 novembre 2014, les travaux de construction de la ligne aérienne à 2x63 kV entre les postes de L'Argentière – Briançon 2 et L'Argentière Serre Barbin ont été déclarés d'utilité publique.

Monsieur le Maire rappelle les délibérations n°2015/03/06 du 8 juin 2015 concernant la signature de la convention Caa 08 avec RTE pour l'implantation d'une ligne aérienne en terrain agricole prévoyant l'implantation du support n°21N sur la parcelle cadastrée C2350, et n°2017/09/03 du 4 décembre 2017 concernant la signature de la convention AB 02 avec RTE pour la réalisation d'une protection dudit support. Les conventions ont été signées respectivement les 15 juin 2015 et 6 décembre 2017.

RTE souhaitant faire authentifier les conventions de servitude, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique.

Vote à l'unanimité des membres présents

DELIBERATION N° 2021/07/06

OBJET : AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE – AFFAIRE COMMUNE / PONS DE VINCENT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la procédure actuellement en cours engagée par Monsieur PONS DE VINCENT Laurent.

Pour permettre à la commune de se défendre, il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à ester en justice en défense sur l'assignation de la partie adverse.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à représenter la Commune en justice dans l'instance n°2109421-2 devant le Tribunal Administratif de Marseille, opposant la commune à Monsieur PONS DE VINCENT Laurent suite au refus de son permis de construire ; **désigne** Maître Yann ROUANET pour assister la commune dans la défense de ses intérêts devant le Tribunal Administratif de Marseille dans cette instance ; et **charge** Monsieur le Maire des formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote à l'unanimité des membres présents

DELIBERATION N° 2021/07/07

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°4 - BUDGET PRINCIPAL

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-202-0300 : Révision PLU	24 600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	24 600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2138-1904 : Aménagement Centre équestre	0,00 €	576,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2151-2101 : Voirie 2021	44 400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21534-2016 : Enfouissement lignes	2 576,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21571-199 : Acquisition de matériel	0,00 €	98 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	46 976,00 €	98 576,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-1902 : Réfection Réseaux Le Villaret	27 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	27 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	98 576,00 €	98 576,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL		0,00 €		0,00 €

Vote à l'unanimité des membres présents

Madame TORRENT précise que pour financer l'étude du centre équestre et l'acquisition de l'Unimog, il convient de prélever les crédits sur les opérations révision du PLU, voirie 2021, enfouissement des réseaux, et la réfection des réseaux du Villaret.

DELIBERATION N° 2021/07/08

OBJET : EMPRUNT POUR L'ACQUISITION D'UN ENGIN DE DE NEIGEMENT - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire rappelle que pour l'acquisition d'un engin de déneigement de type Unimog équipé (étrave et chaînes), d'un montant de 199 920€ TTC, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 100 000.00€ afin de couvrir la part d'autofinancement de la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement proposée par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Alpes Provence d'un montant de 100 000 €,

DECIDE :

Article 1 : Principales caractéristiques de contrat de prêt

Objet du contrat de prêt : financer l'acquisition d'un engin de déneigement

Montant du capital emprunté : 100 000.00 EUR

Durée d'amortissement : 10 ans

Taux d'intérêt : taux fixe de 0.64% (base 30/360)

Frais de dossier : 0.15% du capital emprunté, soit 150€

Profil d'amortissement : échéances constantes

périodicité retenue : trimestrielle

Remboursement anticipé : possible moyennant le versement d'une indemnité de 2 mois assortis d'un indemnité actuarielle

Inscription de l'emprunt au budget primitif 2021

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole Alpes Provence.

Vote à l'unanimité des membres présents

Monsieur le Maire le précise qu'il s'agit du meilleur taux proposé.

DELIBERATION N° 2021/07/09

OBJET : REALISATION D'UN TERRAIN MULTISPORT – DEMANDE DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire présente le projet de terrain multisport porté par M. MENARD et FAURE. Ce terrain multisport sera installé à proximité immédiate de l'école, à destination des activités scolaires et extrascolaires.

Le projet nécessite la préparation du terrain pour un montant de 47 292.10€, puis la mise en place des installations (frontons, revêtement de sol, lignes de jeu, scellements, tests) pour un montant de 48 482,00 € HT. Le Montant de l'opération s'élève donc à 95 774.10 € HT

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière auprès de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre de sa politique objectif « 5000 nouveaux équipements sportifs » à hauteur de 80%.

Vote à l'unanimité des membres présents

DELIBERATION N° 2021/07/10

OBJET : INSTALLATION D'UNE CABANE D'ALPAGE – DEMANDE DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire indique qu'une cabane d'alpage supplémentaire au plateau de la Salcette faciliterait grandement le travail des bergers.

Le montant de l'opération d'acquisition et d'installation d'une cabane héliportable s'élève à 22 750€HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental, à hauteur de 30%, et auprès de l'Etat au titre de la DETR 2022 à hauteur de 50%.

Vote à l'unanimité des membres présents

Monsieur FAURE précise que cette installation permettra de mieux répartir le pâturage sur l'ensemble de l'alpage.

DELIBERATION N° 2021/07/11

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA COOPERATIVE SCOLAIRE DE L'ECOLE LES PRES VERTS

Monsieur le Maire indique que la coopérative scolaire de l'Ecole Les prés verts a demandé une subvention complémentaire d'un montant de 2446.86€ pour le paiement d'un acompte pour une classe de découverte en Dordogne du 2 au 6 mai 2022 au bénéfice de la classe de CM1/CM2. Ce montant était inclus dans le budget affecté à l'école. Monsieur le Maire propose d'accéder à sa demande.

Vote à l'unanimité des membres présents

DELIBERATION N° 2021/07/12

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ACCES AUX SERVICES NUMERIQUES DE LA BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DES HAUTES-ALPES ET LA BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire indique que le Département des Hautes-Alpes, au moyen de sa bibliothèque Départementale, contribue à l'aménagement de la lecture publique sur son territoire. Dans son Plan de Développement de la Lecture publique (PDL), la BD05 établit comme objectif stratégique de « rendre accessibles à tous les ressources, tant écrites qu'audiovisuelles et numériques dans les différents champs des savoirs et des cultures ». Elle propose à l'intention des bibliothèques du département un ensemble de services numériques :

- Les Valises numériques : tablettes et liseuses numériques accompagnées de contenus, de périphériques et de documentation,
- Les Ateliers numériques : des médiations sur les thèmes de la parentalité, de l'esprit critiques, de la citoyenneté ou de la formation aux outils numériques
- Un bouquet de services numériques (presse, vidéo, jeunesse, autoformation, patrimoine) accessible à distance pour tous les abonnés des bibliothèques.

Ces services ont vocation à répondre aux besoins des populations en matière de services et d'inclusion numérique.

Afin de formaliser un engagement mutuel, le Département propose aux collectivités bénéficiaires de signer une convention de partenariat portant sur la fourniture, la mise en œuvre et la promotion de ces services numériques dans les bibliothèques et définissant les engagements des deux parties

Vu l'intérêt des bénévoles de la bibliothèque pour ces services numériques, Monsieur le Maire propose de signer la convention de partenariat pour l'accès aux services numériques de la BD 05.

Vote à l'unanimité des membres présents

DELIBERATION N° 2021/07/13

OBJET : OUVERTURE DES COMMERCE DE DETAIL LE DIMANCHE EN 2022

Dans le cadre de la loi MACRON du 6 août 2015, Monsieur le Maire peut déroger au principe du repos dominical à raison de douze dimanches par an au lieu de cinq auparavant.

Un arrêté municipal fixant la liste des dimanches pouvant être ouverts en 2022 doit être pris avant le 31 décembre 2021 après avis du Conseil Municipal et des organisations syndicales d'employeurs et de salariés.

Un magasin de la zone d'activités a demandé l'ouverture de 3 dimanches du mois de décembre 2022.

Les organisations syndicales ont été consultées. Deux syndicats (CGT,FO) ont donné un avis défavorable, et deux ont émis un avis favorable (CFE-CGC, UPE05) sous réserve du respect des dispositions du code du travail.

Monsieur le Maire propose d'accepter l'ouverture des magasins de commerce de détail les trois dimanches de décembre 2022, à savoir les 4, 11 et 18.

Vote à l'unanimité des membres présents

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

Le Maire
Serge GIORDANO

